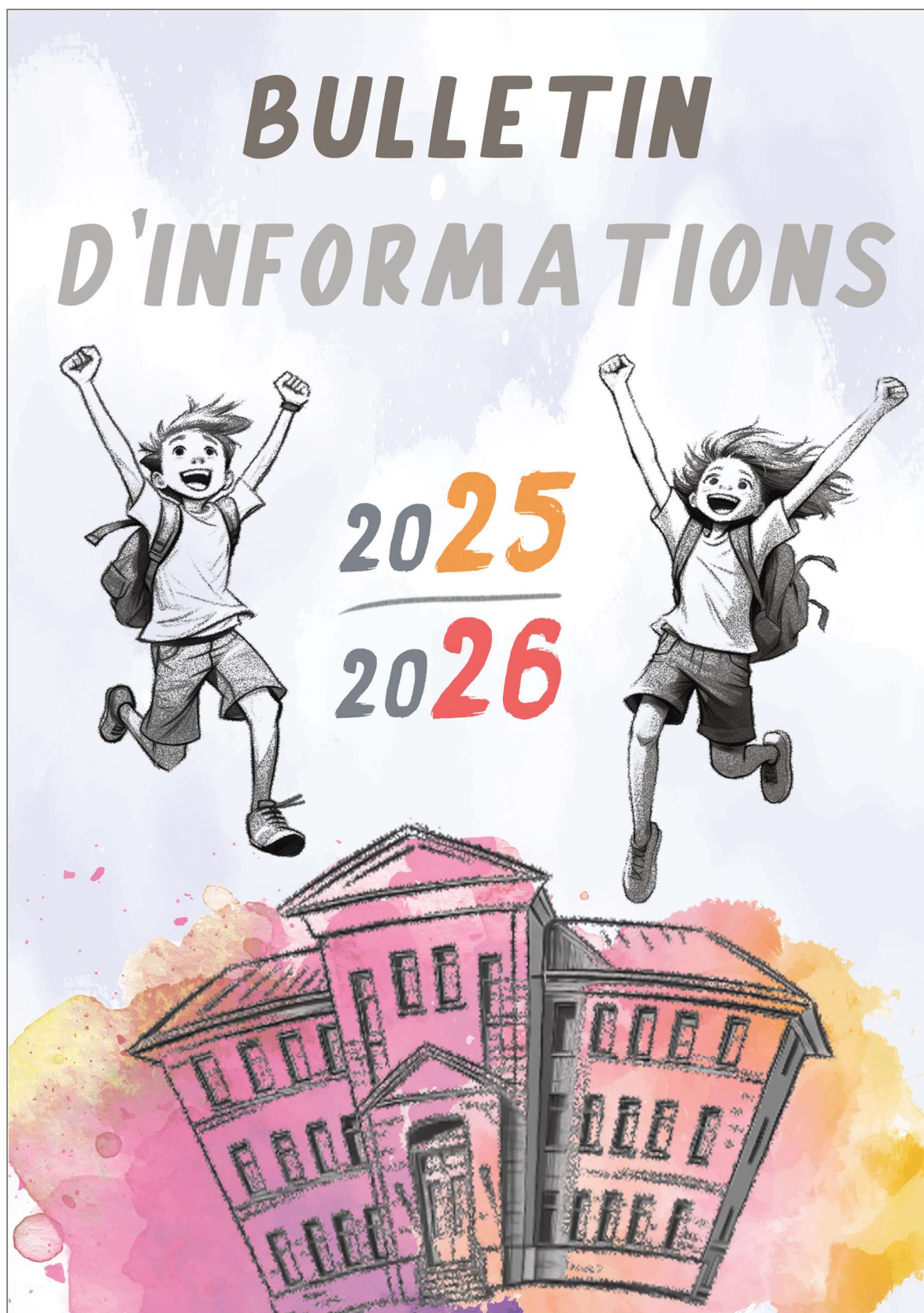


Cercle scolaire Bulle – Morlon

Etablissements de La Condémine – La Léchère – La Tour-de-Trême



Português – Shqip
www.bulle.ch/publications/96161



Index

Par souci de simplification, la forme masculine utilisée s'applique aux personnes des deux sexes dans ce bulletin.

2	Index
3	KLAPP : communiquer avec l'école
4	Travailleurs sociaux (TSS)
5	Contacts scolaires et divers
6	Calendrier annuel + horaires spéciaux des 28/29 août 2025
7	Horaires des cours, partage des responsabilités
8-9	Informations : absences, jours jokers, divers
10	Fournitures scolaires, subventions communales
11	Sport à l'école
12	Utilisation des écrans
13	Charte internet
14-15	Accueil extrascolaire (AES)
16	Bibliothèques scolaires, service de la Jeunesse, ludothèque
17	Devoirs surveillés
18	Prévention et promotion de la santé
19	Pedibus – se rendre à pied à l'école
20	Sécurité routière
21	Mobul, itinéraires pédestres, patrouilleurs et accompagnateurs
22-23	Bus : conditions et horaires des lignes
24-26	Plans des sites scolaires : Condémine, Léchère, Tour-de-Trême

A REMPLIR PAR LES PARENTS (page à détacher)

27
28

- Autorisations parentales
- Informations à fournir à l'enseignant



CHERS PARENTS, MERCI DE :

COMPLÉTER LES PAGES 27 - 28

DONNER A L'ENSEIGNANT DE VOTRE ENFANT



DÉLAI : 02 SEPTEMBRE

Communiquer avec l'école et la commune

KLAPP : COMMUNIQUER AVEC L'ENSEIGNANT,
INFORMER, ANNONCER LES ABSENCES, ETC...



RETARD,
ABSENCE



MALADIE,
MÉDECIN



ACCIDENT



JOURS
JOKER



INFORMATIONS



CANAL DE COMMUNICATION SÉCURISÉ ENTRE PARENTS ET ENSEIGNANTS.

Ne remplace pas le téléphone ou l'entretien pour les questions importantes / pédagogiques.

UTILISER KLAPP



<https://klapp.mobi>



TRADUCTION



AIDE & RÉPONSES
EN PLUSIEURS LANGUES



MOT DE PASSE ?

Mot de passe perdu ?

*- Clic sur le lien
pour en créer un nouveau*

Bienvenue

pour accéder à Klapp

ADRESSE E-MAIL
marlyse.tomare@bulle.ch

MOT DE PASSE

LOGIN

OU

Choisissez votre service d'authentification

Si vous avez oublié votre mot de passe, allez à
[Régénérer le mot de passe](#)



Travailleurs sociaux en milieu scolaire (TSS)



Le TSS : le travail social scolaire a pour but de soutenir l'école dans la détection précoce, la prise en charge et le soutien dans des problématiques sociales et des comportements qui mettent en danger l'intégration scolaire des élèves et péjorent le climat scolaire, dont les conditions d'enseignement.

Nous offrons un espace d'écoute pour tous les élèves et accompagnons au mieux les parents dans le lien avec l'école.

« Les élèves peuvent venir vers un TSS librement ou à la suite d'une demande des parents, du corps enseignant ou de la direction. L'intervention du travail social scolaire est prévue à l'article 19 du Règlement de la loi sur la scolarité obligatoire (RLS ; RSF 411.0.11). »

NOUS OFFRONS UN ESPACE D'ÉCOUTE POUR TOUS LES ÉLÈVES
ET ACCOMPAGNONS AU MIEUX LES PARENTS DANS LE LIEN AVEC L'ÉCOLE.



POUR QUI

- Les élèves
- Les enseignants
- La direction d'école
- Les parents



UNE ACTION BASÉE
SUR 3 PILIERS

1. La prévention
2. Le conseil
3. L'intervention

CONDITIONS - CADRE DU TSS



- Accès direct et aisé (présence régulière)
- Indépendance structurelle favorisant la confiance (le TSS n'est pas un enseignant)
- Confidentialité (code de déontologie et protection des données)

PARTICULARITÉS DU TSS



- Avoir du temps à disposition pour des démarches plus complètes
- Être un lien avec un maximum de personnes et de structures internes (direction, enseignants, logopédistes, enseignants spécialisés) et externes (services sociaux, justice de paix, service de l'enfance et de la jeunesse, justice des mineurs, classe relais, etc...)
- Créativité

CONDÉMINE

Sam ANDRADE



	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
Matin	☒	☒	☒	☒	☐
A.-midi	☒	☒	☐	☒	☐

sam.andrade@edufr.ch

026 919 49 65

CONDÉMINE

Joana FAUSTINO



	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
Matin	☐	☒	☒	☒	☒
A.-midi	☐	☒	☒	☒	☒

joana.faustino@edufr.ch

026 919 49 62

TOUR-DE-TRÊME

Marion PYTHOUD



	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
Matin	☒	☐	☒	☐	☒
A.-midi	☒	☐	☐	☐	☒

marion.pythoud@edufr.ch

026 919 49 78

LÉCHÈRE

Guy BARRAS



	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
Matin	☒	☒	☒	☒	☒
A.-midi	☒	☒	☐	☒	☒

guy.barras@edufr.ch

026 919 49 56

Contacts scolaires et divers

ETABLISSEMENT SCOLAIRE DE LA CONDÉMINE

Rue de la Condémine 28
1630 Bulle

026 919 49 63



Mme Sophie MOURA

Directrice
de l'école primaire

sophie.moura@edufr.ch



M. Serge GOBET

Adjoint

serge.gobet@edufr.ch

ETABLISSEMENT SCOLAIRE DE LA TOUR-DE-TRÊME

Rue de des Ecoles 4
1635 La Tour-de-Trême

026 919 49 81



Mme Laurence CASTELLA

Directrice
de l'école primaire

laurence.castella@edufr.ch

ETABLISSEMENT SCOLAIRE DE LA LÉCHÈRE

Ch. Abbé-Maignon 10
1630 Bulle

026 919 49 51



M. Thierry BUERGISSE

Directeur
de l'école primaire

thierry.buergisser@edufr.ch



M. Serge GOBET

Adjoint

serge.gobet@edufr.ch

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE BULLE-MORLON

Rue de la Berra 54
1630 Bulle



M. Francesco MUSSO

Président

078 748 65 94

SERVICE DES ÉCOLES DE BULLE – MORLON

Rue du Château-d'En-Bas 33
1630 Bulle

M. Christophe ALLAMAN

Chef de service

servicedesecoles@bulle.ch

026 919 49 00



CONSEIL DES PARENTS

Composé de parents d'élèves, des directeurs des écoles primaires, des représentants du corps enseignant et des autorités communales.

Rôle, informations et liste des membres disponibles via QR code.



INSPECTORAT SCOLAIRE

Route André-Piller 21
1762 Givisiez

inspectorat.scolaire@fr.ch

026 305 73 80



CAMPS, NATURE



ARTS,
MUSÉES



SPORTS



COURS, ACTIVITÉS



LANGUES

CONTACTS PROPOSANT DES ACTIVITÉS

Diverses sociétés et associations locales organisent, tout au long de l'année scolaire, des activités, camps, manifestations, etc..., destinées aux enfants et/ou aux parents.

Leurs propositions sont publiées via ce QR code.

A VISITER PLUSIEURS FOIS DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE !



Calendrier scolaire 25/26 et horaires des 28 + 29 août 2025

28 + 29 AOÛT : HORAIRES SPÉCIAUX

	1 ^H	2 ^H	3 ^H	4 ^H – 5 ^H – 6 ^H – 7 ^H – 8 ^H
JEU 28 AOÛT	13.40 – 15.20	07.50 – 11.30	07.50 – 11.30 et 13.40 – 15.20	07.50 – 11.30 et 13.40 – 15.20
VEN 29 AOÛT	07.50 – 11.30	13.40 – 15.20	07.50 – 11.30 et 13.40 – 15.20	07.50 – 11.30 et 13.40 – 15.20



RDV dans la cour près du panneau avec le nom de la classe et des enseignants.

Les parents peuvent accompagner leur enfant **jusqu'au panneau.**

Les élèves vont directement dans leur classe retrouver leurs enseignants.

Des enseignants sont dans la cour pour accueillir et guider les élèves.

LES PARENTS N'ENTRENT PAS DANS LES BÂTIMENTS SCOLAIRES

28 AOÛT 2025 = RENTRÉE SCOLAIRE TOUS LES DEGRÉS

FÉRIÉS, CONGÉS OFFERTS

01 NOVEMBRE : TOUSSAINT
08 DÉCEMBRE : IMMACULÉE CONCEPTION
01 MAI : FÊTE DU TRAVAIL
14 + 15 MAI : ASCENSION + PONT
25 MAI : LUNDI DE PENTECÔTE
04 + 05 JUIN : FÊTE-DIEU + PONT

VACANCES

AUTOMNE : 13 AU 24 OCTOBRE 2025
NOËL : 22 DÉCEMBRE 2025 AU 02 JANVIER 2026
CARNAVAL : 16 AU 20 FÉVRIER 2026
PÂQUES : 03 AU 17 AVRIL 2026
ÉTÉ 2026 : 13 JUILLET AU 26 AOÛT 2026

2025 - AOÛT	2025 - SEPTEMBRE	2025 - OCTOBRE	2025 - NOVEMBRE
Lun 4 11 18 25 Mar 5 12 19 26 Mer 6 13 20 27 Jeu 7 14 21 28 Ven 1 8 15 22 29	Lun 1 8 15 22 29 Mar 2 9 16 23 30 Mer 3 10 17 24 Jeu 4 11 18 25 Ven 5 12 19 26	Lun 6 13 20 27 Mar 7 14 21 28 Mer 1 8 15 22 29 Jeu 2 9 16 23 30 Ven 3 10 17 24 31	Lun 3 10 17 24 Mar 4 11 18 25 Mer 5 12 19 26 Jeu 6 13 20 27 Ven 7 14 21 28
2025 - DÉCEMBRE	2026 - JANVIER	2026 - FÉVRIER	2026 - MARS
Lun 1 8 15 22 29 Mar 2 9 16 23 30 Mer 3 10 17 24 31 Jeu 4 11 18 25 Ven 5 12 19 26	Lun 5 12 19 26 Mar 6 13 20 27 Mer 7 14 21 28 Jeu 1 8 15 22 29 Ven 2 9 16 23 30	Lun 2 9 16 23 Mar 3 10 17 24 Mer 4 11 18 25 Jeu 5 12 19 26 Ven 6 13 20 27	Lun 2 9 16 23 30 Mar 3 10 17 24 31 Mer 4 11 18 25 Jeu 5 12 19 26 Ven 6 13 20 27
2026 - AVRIL	2026 - MAI	2026 - JUIN	2026 - JUILLET
Lun 6 13 20 27 Mar 7 14 21 28 Mer 1 8 15 22 29 Jeu 2 9 16 23 30 Ven 3 10 17 24	Lun 4 11 18 25 Mar 5 12 19 26 Mer 6 13 20 27 Jeu 7 14 21 28 Ven 1 8 15 22 29	Lun 1 8 15 22 29 Mar 2 9 16 23 30 Mer 3 10 17 24 Jeu 4 11 18 25 Ven 5 12 19 26	Lun 6 13 20 27 Mar 7 14 21 28 Mer 1 8 15 22 29 Jeu 2 9 16 23 30 Ven 3 10 17 24 31

RENTRÉE SCOLAIRE

2026/27 :
JEUDI 27 AOÛT 2026

10 juillet 2026



DERNIER JOUR D'ÉCOLE : HORAIRE NON-STOP

Les élèves mangent avec les enseignants, l'école finit à 13h30.

Des informations seront envoyées en cours d'année.

L'AES est ouvert comme d'habitude, horaires en page 14.

Horaires et responsabilités durant la journée



07.40 - 07.45
13.30 - 13.35

ARRIVÉE
DANS LE BÂTIMENT
ET MISE EN PLACE



07.50
13.40

ÉLÈVES PRÊTS :
LES COURS
COMMENCENT



Mardi ? Jeudi
ALTERNANCE

LES 3-4^H ONT ½ JOUR DE CONGÉ EN PLUS :
 • 3^H : MARDI OU JEUDI MATIN
 • 4^H : MARDI OU JEUDI APRÈS-MIDI
Les parents sont informés avant la rentrée.

A LA FIN DES COURS, LES ÉLÈVES QUITTENT L'ENCEINTE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

HORAIRE ANNUEL PAR DEGRÉ

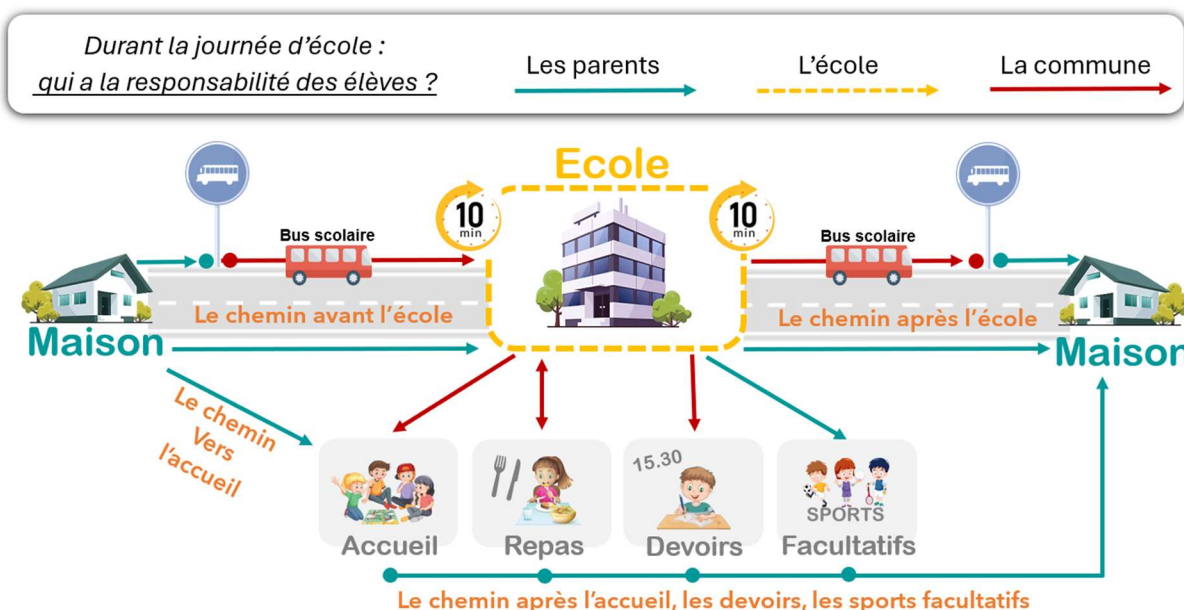
MON ENFANT EST ABSENT : JE PRÉVIENS L'ENSEIGNANT PAR KLAPP !

Sans annonce d'absence, nous devons informer la Police pour un contrôle de sécurité.

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
1^H	<i>Matin</i>	07.50 – 11.30	Congé	07.50 – 11.30	Congé	07.50 – 11.30
	<i>Après-midi</i>	Congé	Congé	Congé	13.40 – 15.20	Congé
2^H	<i>Matin</i>	07.50 – 11.30	07.50 – 11.30	Congé	07.50 – 11.30	07.50 – 11.30
	<i>Après-midi</i>	13.40 – 15.20	13.40 – 15.20	Congé	Congé	13.40 – 15.20
3^H	<i>Matin</i>	07.50 – 11.30	Alternance	07.50 – 11.30	Alternance	07.50 – 11.30
	<i>Après-midi</i>	13.40 – 15.20	13.40 – 15.20	Congé	13.40 – 15.20	13.40 – 15.20
4^H	<i>Matin</i>	07.50 – 11.30	07.50 – 11.30	07.50 – 11.30	07.50 – 11.30	07.50 – 11.30
	<i>Après-midi</i>	13.40 – 15.20	Alternance	Congé	Alternance	13.40 – 15.20
5-8^H	<i>Matin</i>	07.50 – 11.30	07.50 – 11.30	07.50 – 11.30	07.50 – 11.30	07.50 – 11.30
	<i>Après-midi</i>	13.40 – 15.20	13.40 – 15.20	Congé	13.40 – 15.20	13.40 – 15.20



Pause pour tous les degrés dans la matinée



Informations générales - absences

ABSENCE (Selon art. 39 RLS) 	LORS D'ABSENCE, ENVOI D'UN MESSAGE KLAPP AU PLUS TARD 10MN AVANT L'ÉCOLE En cas d'absence MALADIE, ACCIDENT OU AUTRE MOTIF empêchant la présence à l'école, les parents ou personnes ayant la garde envoient un message Klapp à l'enseignant au plus tard 10 minutes avant le début de l'école. ! Si un enfant est absent régulièrement 1 jour ou ½ jour durant l'année scolaire, un certificat médical peut être exigé par l'enseignant. → Si certificat non remis, la direction de l'école transmettra un rapport d'absence à la préfecture. <u>En cas d'absence prolongée, les parents informent l'enseignant.</u> - Maladie + de 4 jours de classe = CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE - Week-end, congés et vacances non comptés dans les 4 jours  Accès à Klapp via ce QR code 
RDV MÉDICAUX 	LES ABSENCES POUR RENDEZ-VOUS MÉDICAUX SONT À ANNONCER À L'ENSEIGNANT PAR KLAPP Les rdvs médicaux sont fixés si possible hors du temps scolaire. <u>Les parents informent l'enseignant par KLAPP dès que le rendez-vous est connu.</u>  Accès à Klapp via ce QR code 
JOURS JOKER (Selon art. 36a LS) 	LES PARENTS PEUVENT DEMANDER AU MAXIMUM 4 DEMI-JOURS JOKER Les jours peuvent être cumulés, mais pas reportés sur l'année suivante. <u>Ils ne peuvent pas être pris :</u> - le 1^{er} jour d'école - lors des activités scolaires définies à l'art. 33 du RLS - durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale <u>La direction de l'école peut définir d'autres occasions où un jour joker ne peut être pris.</u> LORS D'ABSENCE NON JUSTIFIÉE, LA DIRECTION DE L'ÉCOLE PEUT LIMITER OU REFUSER L'UTILISATION DES JOURS JOKERS. Les parents sont responsables des congés demandés et du suivi des programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées. ! DEMANDE VIA KLAPP À L'ENSEIGNANT AU MOINS 1 SEMAINE AVANT LE CONGÉ SOUHAITÉ  Accès à Klapp via ce QR code 
DEMANDE CONGÉ SPÉCIAL (Selon Art. 37 RLS) 	¹ UN CONGÉ PEUT ÊTRE OCTROYÉ POUR DES MOTIFS JUSTIFIÉS. SEULS DES MOTIFS DÛMENT ATTESTÉS PEUVENT L'EMPORTER SUR L'OBLIGATION DE FRÉQUENTER L'ÉCOLE, TELS QUE : a) Evènement familial important b) Fête religieuse importante ou pratique d'un acte religieux important c) Evènement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement ² Sous réserve d'un motif cité à l'alinéa 1, aucun congé n'est accordé : juste avant/après les vacances scolaires ou un jour férié. Art. 38 (RLS) ¹ La demande de congé est présentée par écrit à la direction de l'école, motivée le cas échéant avec pièce justificative, avec signature des parents. <u>La demande est transmise à la direction de l'école 3 semaines avant le congé souhaité, ou dès connaissance du motif selon la situation.</u>  Formulaire de demande de congé via QR code 

Informations générales - divers

DÉMÉNAGEMENT



CHANGEMENT D'ÉCOLE



EN CAS DE DÉMÉNAGEMENT, AVERTIR :

Enseignants

Par email ou téléphone

Service des écoles

servicedesecoles@bulle.ch

Contrôle des habitants

contrôle.habitant@bulle.ch

+ SI VOUS SOUHAITEZ QUE VOTRE ENFANT TERMINE L'ANNÉE SCOLAIRE DANS SON ÉTABLISSEMENT :

Faites une demande (email ou poste) avant de déménager à :



Inspectorat scolaire
Route André-Piller 21
1762 Givisiez



inspectorat.scolaire@fr.ch

Une décision vous sera donnée par l'Inspectorat scolaire.

OBJETS TROUVÉS



LES OBJETS TROUVÉS A L'ÉCOLE ET DANS LES SALLES DE GYM PEUVENT ÊTRE RÉCLAMÉS AUPRÈS DES CONCIERGES



CONDÉMINE

026 919 49 63
suivi du 3

LÉCHÈRE

026 919 49 51
suivi du 3

TOUR-DE-TRÈME

026 919 49 81
suivi du 3

LES ÉLÈVES LAISSENT LE MINIMUM D'AFFAIRES
DANS LES VESTIAIRES ET LES CORRIDORS.

Ils sont responsables de leurs objets personnels.

LOGOPÉDIE PSYCHOLOGIE PSYCHOMOTRICITÉ



POUR AVOIR UN SOUTIEN DES SERVICES DE LOGOPÉDIE - PSYCHOLOGIE - PSYCHOMOTRICITÉ

Les parents adressent une demande, si possible avec la collaboration de l'enseignant.

Le cas échéant, ils bénéficient des conseils des professionnels
intervenant auprès de l'élève pour formuler leur demande.

**La direction de l'école est informée par les services concernés
de la décision prise pour l'élève.**



Procédure et informations pour déposer une demande
sur le site de la scolarité obligatoire via ce QR code



www.slppg.ch

COURS DE LANGUE ET DE CULTURE D'ORIGINE (LCO)



POUR LES ENFANTS DONT LA LANGUE 1^{ÈRE} (DU PÈRE OU DE LA MÈRE) EST DIFFÉRENTE DE CELLE DE L'ÉCOLE

Des cours sont organisés par les communautés (ambassade, association) pour
permettre le maintien et l'évolution des connaissances et compétences
dans leur langue 1^{ère} et culture d'origine.

Les cours sont facultatifs et hors temps scolaire.

L'enseignant LCO organise le calendrier.

Une attestation de cours est notée dans le bulletin scolaire.



Informations disponibles auprès de l'enseignant
titulaire de l'élève ou via ce QR code.



Fournitures scolaires, subventions communales



L'organisation du matériel scolaire a évolué ces dernières années. Les parents n'ont plus à acheter certaines fournitures telles que crayons de couleur, gommes.

Chaque établissement organise la distribution de ce matériel.

Les élèves sont responsables d'en prendre soin. En cas de perte ou de dégradation excessive, le coût du matériel remplacé peut être facturé aux parents.

Dans une perspective de développement durable, il est important que tous les partenaires visent à éviter la surconsommation.

Si le matériel peut encore être utilisé, il n'est pas à remplacer.

1-2^H

L'ENSEIGNANT ENVOIE AUX PARENTS LA LISTE DU MATÉRIEL A FOURNIR POUR L'ANNÉE SCOLAIRE

3-8^H

CI-DESSOUS ▼ LA LISTE DU MATÉRIEL A FOURNIR A VOTRE ENFANT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE

EFFETS PERSONNELS	SPORT PISCINE	ACTIVITÉS CRÉATRICES	DIVERS
☐ Chaussons ☐ Sac d'école ☐ Trousse à crayons ☐ Doublures + étiquettes pour livres et cahiers	☐ Chaussures pour intérieur + extérieur ☐ Habits pour intérieur + extérieur ☐ Sac de sport ☐ Doublures + étiquettes pour livres et cahiers	☐ Tablier	☐ Habits adaptés à l'école + saison ☐ Gobelet ou gourde pour boire en classe ☐ Articles de soins personnels + hygiènes

VILLE DE **BULLE**

SUBVENTIONS COMMUNALES

Des subventions pour le dentiste scolaire, les devoirs surveillés et l'accueil extrascolaire peuvent être demandées auprès du Service des finances de Bulle.



ACCUEIL
EXTRASCOLAIRE



DENTISTE
SCOLAIRE



DEVOIRS
SURVEILLÉS



CONDITIONS ET FORMULAIRES DE DEMANDE :

- Via ce QR code ou sur le site de la Ville de Bulle : www.bulle.ch/prestations/49121
- Auprès du Service des écoles : servicedesecoles@bulle.ch / 026 919 49 00

Sport à l'école, sports facultatifs

Diverses activités sportives sont organisées durant l'année.

Le planning et les horaires des activités sont communiqués par les Maîtres de sport au début de la rentrée.

Il est important d'avoir des tenues adaptées. De même, la douche est obligatoire après le sport.

EQUIPEMENT ET BIEN-ÊTRE DURANT LE SPORT : ▼ RECOMMANDATION DES MAÎTRES DE SPORT

DOUCHE OBLIGATOIRE  +  + 		
SPORT EN SALLE 	PISCINE 	SPORT EXTÉRIEUR 
 Semelle qui ne marque pas le sol * 	Interdit   Verrues Verrugas Lythar  +  Chaussette caoutchouc obligatoire	Selon météo    

Activités en salle : les élèves doivent porter des chaussures « indoor » qui ne marquent pas le sol des salles.

(Source : <https://www.realsport.ch/fr/news/chaussures-de-sport-pour-salle-de-gym>)



SPORTS FACULTATIFS

Leur but est de faire découvrir gratuitement différents sports aux élèves de 3-8^H, par le biais de 1 activité par semestre.

Les parents pourront ensuite contacter les sociétés locales qui donnent les cours afin d'inscrire leur enfant au cours payant.

ORGANISATION

 - Élèves de 3-8^H

 GRATUIT

 - 1 cours par élève
- Places limitées

 - Adaptés à l'activité

TRAJETS

 Sous responsabilité des parents

AES : - pas possible d'aller à l'accueil après les sports facultatifs
- l'élève rentre à la maison

INSCRIPTIONS

 SUR INTERNET UNIQUEMENT



 <https://smartpack-bulle.syslog.ch>

AOÛT + JANVIER
Klapp envoyé aux parents avec informations pour s'inscrire

Utilisation des écrans

Force est de constater que les enfants passent de plus en plus de temps devant les écrans. Les émissions télévisées, les réseaux sociaux, les jeux vidéo, etc...sont de plus en plus consommés par les enfants, et ce, dès leur plus jeune âge.

Les enseignants et le personnel médical constatent une augmentation préoccupante du manque de motivation, d'inattention, de fatigue, d'énervement et de comportements déviants liés à la consommation excessive d'écrans.

Il est essentiel de **restreindre l'exposition aux écrans, et de respecter l'âge légal** des jeux et divertissements utilisés par vos enfants.



CERCLE D'ACTIVITÉS POUR DÉCONNECTER



Charte internet des écoles du Cercle scolaire Bulle-Morlon



L'ACCÈS INTERNET EST RÉSERVÉ AUX TRAVAUX ET PROJETS SCOLAIRES



Je demande l'autorisation à mon enseignant pour tout autre usage.

JE SUIS RESPONSABLE QUAND J'UTILISE LES OUTILS DE COMMUNICATION



Je respecte les règles de bienséance.



Pièces jointes : j'ouvre uniquement si je connais l'expéditeur.

MOTS DE PASSE



**MES MOTS DE PASSE PROTÈGENT
mes données et ma vie privée.**

Ils sont comme les clés
de ma maison :

JE LES GARDE POUR MOI.

IDENTITÉ NUMÉRIQUE



Ce que je dis dans la cours de récré
ne dure qu'un moment.

Ce que je publie sur internet
et sur les réseaux sociaux
peut durer TOUJOURS.

CONTENU CHOQUANT



Je vois des choses qui me
choquent sur internet ?

**J'EN PARLE A
UN ADULTE DE CONFIANCE.**

HARCÈLEMENT



Je suis harcelé sur les réseaux
(injures, humiliations, menaces, etc...)

JE PARLE A UN ADULTE DE CONFIANCE.

Harcèlement = punissable par la loi.

PROTECTION DES DONNÉES



JE GARDE POUR MOI :

- mes données personnelles.
- les informations de mes amis.



DIFFUSION ET STOCKAGE



**Je ne diffuse et ne stocke pas
du contenu illégal sur internet.**



PUBLICATION ET DROITS



↓ Je publie des photos ou
des vidéos de personnes. ↓

SEULEMENT AVEC LEUR ACCORD.

Les noms des élèves ne sont pas
publiés avec leur photo
sur un site scolaire.

PLAGIAT



Quand je publie des informations ,
**je cite les sources
des images et textes utilisés.**

Sinon j'utilise
mes propres documents.

DROITS D'AUTEUR (COPYRIGHT)



Beaucoup de ressources sont
protégées sur internet.

**JE RESPECTE LES DROITS
D'AUTEUR QUI PROTÈGENT
CERTAINS CONTENUS INTERNET.**

Accueil extrascolaire (AES) – conditions et horaires



Les communes de Bulle et Morlon organisent un accueil extrascolaire sur chaque site afin de faciliter votre organisation familiale. Ils accueillent les élèves de 1H à 8H du Cercle scolaire Bulle-Morlon et des classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère (CENSG).

L'AES est ouvert, mercredi compris, **selon le calendrier scolaire en page 6**. Selon agenda ci-dessous, il est également ouvert certaines semaines des vacances scolaires.



Ce service est payant et soumis à une taxe d'inscription, non remboursable, de CHF 50.- par enfant. Les conditions de placement ainsi que le règlement général sont disponibles, [section « Documents »](#), [via ce code QR](#).

HORAIRES DES PLAGES D'ACCUEIL

	Lève-Tôt	Matinée	Bulle d'Air	Après-Midi	Couche-Tard 1	Couche-Tard 2
	06.30 – 07.50	07.50 – 11.30	11.30 – 13.30	13.30 – 15.20	15.20 – 17.30	17.30 – 18.30
LUNDI	✓	FERMÉ	✓	✓	✓	✓
MARDI	✓	✓	✓	✓	✓	✓
MERCREDI	✓	✓	✓	✓	✓	✓
JEUDI	✓	✓	✓	✓	✓	✓
VENREDI	✓	FERMÉ	✓	✓	✓	✓

OUVERTURES DURANT LES VACANCES SCOLAIRES

INSCRIPTIONS :
Jour ou ½ jour

PLACES :
Limitées !!
4/20

TRANSPORT :
Sous responsabilité des parents

AUTOMNE – LA TOUR
Lun 13 au ven 17 octobre 2025

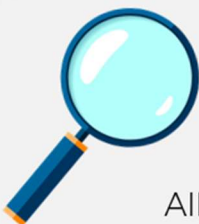
CARNAVAL - CONDÉMINE
Lun 16 au ven 20 février 2026

PÂQUES – LA TOUR
Lun 13 avril au ven 17 avril 2026

JUILLET - CONDÉMINE
Lun 13 au ven 24 juillet 2026

AOÛT - LÉCHÈRE
Lun 17 au mer 26 août 2026

CHERS PARENTS



+ MERCI DE REMPLIR LA PAGE N° 28
DE LA DONNER A L'ENSEIGNANT DE VOTRE ENFANT
AINSI IL SAIT QUAND VOTRE ENFANT DOIT ALLER A L'ACCUEIL

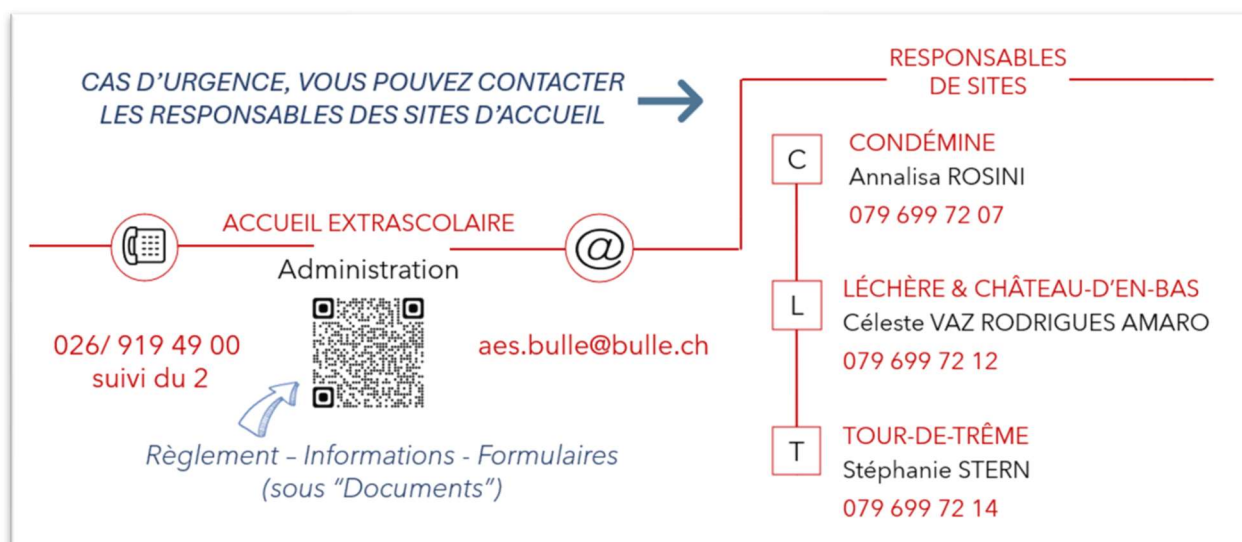
Accueil extrascolaire (AES) – sites, contacts et subventions

L'accueil extrascolaire est réparti au sein des différentes écoles.

L'AES de Morlon fait partie de l'école de la Condémine, ses locaux sont dans le bâtiment de l'école primaire de Morlon. Il est ouvert à midi chaque : lundi – mardi – jeudi – vendredi.

Les placements, annulations et modifications pour tous les sites AES sont à annoncer au Service des écoles dans le respect des délais mentionnés dans le règlement AES :

www.bulle.ch/servicescommunaux/24209 ou QR code ci-dessous.



le maestro

CI-DESSOUS LES MOYENS DE CONTACT SELON LE BESOIN :

GUICHET VIRTUEL

le maestro

<https://bulle.lemaestro.ch>



- Demander un placement pour votre/vos enfant(s)
- Modifier certaines de vos données (peut nécessiter une validation)
- Télécharger des documents tels que les contrats de garde, à terme vos attestations de garde pour les impôts

ACCUEIL
EXTRASCOLAIRE

026/ 919 49 00
suivi du 2

aes.bulle@bulle.ch

www.klapp.mobi



- Annulations
- Absences
- Maladies
- Retards
- Demandes de dépannages
- Envoi des présences mensuelles pour les irréguliers

SUBVENTIONS COMMUNALES

Des subventions pour l'AES peuvent être accordées aux familles, sur leur demande.

Formulaire de demande et barèmes disponibles via ce QR code (sous « Documents »).

Ou auprès du Service des écoles : servicedesecoles@bulle.ch / 026 919 49 00



Service de la jeunesse, ludothèque, bibliothèques scolaires



BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES



Bienvenue dans les bibliothèques du cercle scolaire Bulle-Morlon !

La Bibliothèque de Bulle, c'est bien plus que des livres : une collection de milliers d'histoires en 9 langues (dont le français), des animations scolaires enrichissantes, un programme de médiation pour faciliter la compréhension et l'échange ainsi que des activités extrascolaires pour apprendre, rêver, vibrer et s'amuser toute l'année.

- L'abonnement est personnel et gratuit pour les élèves et les enseignants.
- Les enfants peuvent emprunter jusqu'à 8 livres pour une durée d'un mois.
- Les enfants peuvent également utiliser leur carte dans le cadre familial.
- Le formulaire d'inscription est disponible en bibliothèque ou en classe ; il doit être signé par un parent.
- Les livres empruntés durant le temps scolaire sont sous la responsabilité des parents.
- Les conditions sont disponibles ici : www.musee-gruerien.ch/bibliotheque-de-bulle

25'000 livres
jeunesse promettent
des moments
magiques aux
enfants fréquentant
nos bibliothèques,
qu'ils soient
accompagnés de leur
classe ou de leurs
parents !

MANGAS

MAGAZINES

ROMANS

ALBUMS

BD

BOITES

A

HISTOIRES

DOCUMENTAIRES

RUE DE LA CONDÉMINE 22

026 916 10 10

bibliotheque@bulle.ch

ACCUEIL CLASSES : MAR - VEN : 08h00 - 09h00 (animations)
09h10 - 11h30 (heures de lecture)

ACCUEIL PUBLIC : MAR-JEU-VEN : 13h30-18h00
MER : 13h30-20h00
SAM : 10h00-17h00
DIM : 13h30-17h00

**Ouverture supplémentaire
durant les congés scolaires :**
MAR - VEN : 10h00 - 12h00

HORAIRES
DÈS LE 28 AOÛT

LEC'TOUR (Ecole Tour-de-Trême)

026 919 49 77

lectour@bulle.ch

LUN - MAR : 13h30 - 16h00
MER - JEU : 08h00 - 12h00

Fermée
durant les congés scolaires



BIBLIOTHÈQUE RÉSERVÉE AUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE LA TOUR-DE-TRÊME

LIBELLULE (Ecole de la Léchère)

026 919 49 58

libellule@bulle.ch

LUN - MAR : 13h30 - 16h00
MER - JEU : 08h00 - 12h00

Fermée
durant les congés scolaires



BIBLIOTHÈQUE RÉSERVÉE AUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE LA TOUR-DE-TRÊME

La promotion du développement harmonieux des enfants et des jeunes est la mission principale du SEJB !

SERVICE DE L'ENFANCE
ET DE LA JEUNESSE BULLE

RUE DU MARCHÉ 16

SEJB

026 913 86 44

sjb@bulle.ch



Dans un cadre garanti par des professionnels, le SEJB contribue à développer l'estime de soi, la créativité et la prise de responsabilité, en favorisant l'intégration et la vie sociale des enfants et des jeunes.

- **Enfants de 6 à 10 ans :** activités le mercredi après-midi.
- **Jeunes de 10 à 18 ans :** ouverture le samedi après-midi
- **Tous les âges :** les soirs après l'école, de 16h00 à 18h30

LUDOTHÈQUE
DE LA GRUYÈRE

RUE DU MARCHÉ 12

026 916 10 10

bibliotheque@bulle.ch



La ludothèque de la Gruyère met à disposition plus de 1800 jeux et jouets (éducatifs, hasard, adresse, stratégie, construction, imitation, etc...), à des tarifs très favorables.

Nos ludothécaires partagent la passion du jeu et son monde merveilleux qui favorise le contact, la communication, et bien des valeurs humaines !

Devoirs surveillés

Lisez le Règlement
(sous "Documents")



Le service des devoirs surveillés est destiné aux élèves de 3^e à 8^e.

Les surveillants se mettent à disposition pour répondre aux éventuelles questions, vérifient que les exercices ont été accomplis et signalent ce qui n'a pas encore été effectué.

Ils ne sont pas tenus de corriger les devoirs.

La surveillance des devoirs ne correspond en aucun cas à un cours d'appui ou de rattrapage.



**L'élève ne va pas à l'accueil extrascolaire après les devoirs surveillés :
il rentre à la maison sous la responsabilité des parents.**

« COMMENT S'INSCRIRE AUX DEVOIRS ? »



LES PARENTS RECOIVENT
UN MESSAGE KLAPP
EN AOÛT + EN JANVIER
AVEC LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES.

PÉRIODE : DU 15 SEPTEMBRE 25 AU 02 JUILLET 26



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
15.30 - 16.30	15.30 - 16.30	✗	15.30 - 16.30	✗

INSCRIPTION VALABLE TOUTE L'ANNÉE SCOLAIRE

CONDITIONS

L'inscription engage
l'élève à **suivre les devoirs**
toute l'année scolaire.

! SI ARRÊT DEVOIRS
EN COURS DE PÉRIODE :

= Facturation
de la période entière.

INSCRIPTIONS



SUR INTERNET
UNIQUEMENT



<https://smartpack-bulle.syslog.ch>

ANNULATION

PAR LETTRE OU EMAIL :
Service des Ecoles
Grand-Rue 7
Case Postale
1630 Bulle

servicedesecoles@bulle.ch

DÉLAI : 09 JANVIER 2026

Prévention et promotion de la santé

L'infirmière scolaire effectue des 1^{ers} secours, de la prévention et de la promotion de la santé.

Elle offre une aide dans la prise en charge de maladies chroniques, un accompagnement pour les élèves, leur famille et les enseignants.



Véronique ST-GERMAIN

026 919 49 08

veronique.st-germain@bulle.ch

Service des écoles
Rue du Château-d'En-Bas 33
1630 Bulle

FICHE DE SANTÉ NOUVEAUX ÉLÈVES

1-8^H UNE FICHE SANTÉ CONFIDENTIELLE EST ENVOYÉE AUX NOUVEAUX ÉLÈVES, A COMPLÉTER :

- Noter les allergies et/ou maladies
- Valider ou refuser : l'autorisation à donner du Dafalgan par l'infirmière scolaire lors de 1^{ers} secours
- + transmission des informations de santé de votre enfant à son enseignant.



BILAN ET CONTRÔLE DE SANTÉ SCOLAIRE

1^H BILAN DE SANTÉ PRÉSCOLAIRE A FAIRE CHEZ LE PÉDIATRE DE L'ÉLÈVE :

(selon document reçu par la poste en janvier) **A RENVoyer A :**  veronique.st-germain@bulle.ch

7^H CONTRÔLE DE SANTÉ A FAIRE :

Option 1 : à l'école, **gratuitement**, par le médecin scolaire

Option 2 : chez le pédiatre de l'enfant, **avec signature du pédiatre sur le coupon**, à retourner à l'infirmière scolaire.

PRESTATIONS ORGANISÉES DURANT L'ANNÉE, SELON DEGRÉS :

2^H ■ Intervention en éducation sexuelle par le Centre fribourgeois de santé sexuelle.

4^H ■ Examen de la vue par un opticien de la région.

4-5^H + 7^H ■ Prévention des verrues chez les élèves qui auront les cours de piscine.

6^H ■ Intervention en éducation sexuelle par le Centre fribourgeois de santé sexuelle.

7^H ■ Intervention du chargé de prévention auprès de la Brigade des Mineurs concernant la prévention des délits.

8^H ■ Intervention en éducation sexuelle par le Centre fribourgeois de santé sexuelle.
■ Intervention de Cipret-Tabac pour la prévention du tabagisme.

1^H à 8^H ■ Contrôle chez le dentiste scolaire ou dentiste privé.
■ Prophylaxie dentaire (prévention des caries et de l'hygiène buccale).
■ Prévention en hygiène et contrôle des poux.

Pedibus – se rendre à pied à l'école

LE PEDIBUS EST UN SYSTÈME D'ACCOMPAGNEMENT À PIED À L'ÉCOLE, SOUS LA CONDUITE D'UN ADULTE.

- Une ligne Pedibus se met facilement en place à partir d'un quartier pour se rendre à l'école ou à l'arrêt de bus.
- Deux familles suffisent pour ouvrir une ligne Pedibus.
- Son horaire est choisi en fonction des besoins des familles participantes.

Son potentiel est flexible et adaptable à diverses situations.

Convivial, sain, économique et écologique, le Pedibus est une invention qui change la vie !



Pas encore de ligne Pedibus dans votre quartier ?
C'est le moment d'agir, contactez-nous :

fribourg@pedibus.ch

AVANTAGES DU PEDIBUS :



Les élèves arrivent disposés à l'apprentissage en classe, selon le témoignage d'enseignants



Le Pedibus permet de diminuer le trafic aux abords de l'école



Les élèves sont pris en charge en toute sécurité sur le trajet de l'école par un ou plusieurs adultes



Aller à pied à l'école favorise la santé par l'activité physique



Ce système permet de créer des liens entre élèves et enfants, parents et grands-parents



Journée internationale à pied à l'école 2025

VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2025

La Coordination Pedibus Fribourg, vous informe et vous soutient :

fribourg@pedibus.ch

076 430 05 58 - www.pedibus.ch



La mobilité
d'avenir



Sécurité routière

NOS CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.



A PIED, C'EST MIEUX !

Il vivra ses propres expériences.

- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble
- Attirez son attention sur les dangers possibles
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident
- Avant de traverser : **S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER**

A VÉLO

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées.
Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

- Seul un vélo correctement équipé est admis
- Le port du casque est fortement recommandé
- Sur un trottoir, dès 12 ans, le cycliste pousse son vélo



EN VOITURE

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.
Si un trajet est nécessaire :

- Utilisez les places de stationnement prévues
- Arrêtez-vous complètement au passage piétons
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires
- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appui-tête, ...

ÊTRE VU

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants



Aidez-nous à protéger vos enfants !



POLICE

POLICE CANTONALE FRIBOURG

Section analyse, prévention, éducation routière

+41 26 305 20 30

www.policefr.ch

Mobul, itinéraires pédestres, patrouilleurs et accompagnateurs



TRANSPORT EN VÉHICULE PRIVÉ LORS D'ACTIVITÉS SCOLAIRES

Il faut parfois transporter des élèves en voiture depuis l'école vers le lieu d'une activité scolaire (pistes de ski, course d'école, etc...).

Nous attirons votre attention sur la responsabilité civile liée à ces trajets et vous demandons de prendre connaissance de la lettre informative disponible via ce QR code.



TRANSPORTS PUBLICS (Changement des horaires dès le 14.12.2025)

Les transports publics Mobul permettent également de relier les établissements scolaires.

Les abonnements Mobul et les horaires des lignes sont disponibles sur internet : www.mobul.ch ou via ce QR code .



ITINÉRAIRES PÉDESTRES PRÉCONISÉS

Aller à l'école à pied est un moment de partage et de découvertes !

Etablis en lien avec les autorités compétentes, des itinéraires piétonniers sont préconisés afin de rejoindre les sites scolaires.

Les plans de ces itinéraires sont disponibles via le code QR ci-contre



PATROUILLEURS SCOLAIRES : ZONES ET HORAIRES

Les patrouilleurs sont formés par les instructeurs de la circulation de la police locale et cantonale. Ils aident les élèves à traverser la route aux abords des établissements scolaires.



CONDÉMINE



RUE ST-DENIS
RUE DE GRUYÈRES

07.25 à 07.55 + 13.05 à 13.35
11.30 à 11.55 + 15.20 à 15.55



ROUTE DE MORLON

07.15 à 07.50 + 13.00 à 13.30
11.30 à 11.55 + 15.20 à 15.50

LÉCHÈRE



RUE DU CHÂTEAU-D'EN-BAS

07.25 à 07.55 + 13.10 à 13.40
11.25 à 11.55 + 15.20 à 15.55

ACCOMPAGNATEURS SCOLAIRES : ZONES ET HORAIRES

Ils accompagnent les élèves depuis les arrêts de bus « Repou » et « Léchère école » vers les bâtiments CEB33 et Dardens, et en sens inverse.



DARDENS



ARRÊT BUS LÉCHÈRE → DARDENS

07.25 à 07.55 + 13.05 à 13.30



DARDENS → ARRÊT BUS LÉCHÈRE

11.25 à 11.50 + 15.20 à 15.50

CEB33



ARRÊT BUS REPOU → CEB33

07.35 à 07.40 + 13.25 à 13.30



CEB33 → ARRÊT BUS REPOU

11.30 à 11.35 + 15.25 à 15.35

Bus scolaires – conditions

CONDITIONS ET RÈGLES DES TRANSPORTS SCOLAIRES

LOI SCOLAIRE



ABONNEMENT



CHARTE PASSAGER



PLANS DES LIGNES



TARIFS



• Selon la loi scolaire (art. 10, 11 RLS), les élèves ont droit à un transport gratuit s'il est reconnu. Un transport est reconnu si l'élève doit parcourir, pour se rendre de son lieu de domicile ou de sa résidence habituelle à son lieu d'enseignement, **une distance supérieure ou égale à 2,5 kms.**

▪ L'abonnement est commandé pour toute l'année scolaire.

▪ Chaque élève qui prend le bus commande un abonnement pour sa ligne scolaire.

▪ Les places sont limitées et attribuées selon date de commande + degré (priorité aux 1-4^H).

▪ L'abonnement est nominatif et non remboursable (sauf déménagement hors cercle scolaire).

▪ Les abonnements CFF / TPF / Mobul ne sont pas valides pour le bus scolaire.

• Les élèves qui prennent les transports scolaires sont soumis aux règles de la charte passager, disponible via ce QR code (sous « Documents »)

• Selon besoin, les places peuvent être attribuées aux élèves.

Lisez la charte passager



• Les plans des lignes, les arrêts et horaires sont disponibles via ce QR code (sous « Documents »)

Horaires Plans des lignes



Abonnement non valide pour Mobul

TARIFS 2024 / 2025

1^H

2^H

3/4^H

5/8^H

8 trajets simples par semaine

14 trajets simples par semaine

16 trajets simples par semaine

18 trajets simples par semaine

Rabais

Prix par trajet

Prix par enfant

100%

0.55 cts

 1^{er}

160 CHF / an

280 CHF / an

320 CHF / an

360 CHF / an

-15%

0.45 cts

 2^{ème}

135 CHF / an

240 CHF / an

270 CHF / an

305 CHF / an

-25%

0.40 cts

 3^{ème}

120 CHF / an

210 CHF / an

240 CHF / an

270 CHF / an

-35%

0.35 cts

 4^{ème}

105 CHF / an

180 CHF / an

210 CHF / an

235 CHF / an

</

POUR COMMANDER UN ABONNEMENT

	COMMANDER UN ABONNEMENT : - Remplir et retourner le formulaire via ce QR code, avec une photo format passeport . - Accepter les règles de la « charte passager » en signant le champ du formulaire.	
	CONFIRMATION D'UNE PLACE : - La place est confirmée par email selon les disponibilités. - Places attribuées <u>selon date de commande + priorité aux 1-4^H.</u> - L'élève ne prend pas le bus s'il n'a pas reçu un abonnement ou une attestation. - L'abonnement et la facture sont envoyés par courrier dans les meilleurs délais.	

Bus scolaires – lignes et horaires



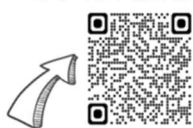
Les arrêts scolaires ont un panneau indiquant « **ARRÊT SCOLAIRE** ».
Ce ne sont pas des arrêts officiels TPF ou Mobul.

Selon la météo ou du trafic, les bus peuvent avoir un peu de retard.
Mais ils n'attendent pas les élèves et partent des arrêts à l'heure.

Par sécurité, les arrêts sont toujours côté trottoir :
l'ordre des arrêts peut donc changer à l'aller ou au retour.

INFORMATIONS CONCERNANT LES TRANSPORTS SCOLAIRES :

WWW.BULLE.CH/ECOLE/14105
OU VIA QR CODE



CHARTRE PASSAGER A LIRE
AVEC VOS ENFANTS !

MORLON - 7/8^H

Morlon offre l'abonnement
pour les bus publics MOBUL
aux 7/8^H habitant Morlon et allant
à l'école de la Condémine.

COMMANDE & INFOS :

commune@morlon.ch
026 912 38 30

LIGNE VERDEL - CONDÉMINE

MAISON → ECOLE

Palud bifurcation	07.26	13.16
Rue de Corbières	07.30	13.20
Rue de Vuippens	07.34	13.24
Condémine Ecole	07.40	13.30

ECOLE → MAISON

Condémine Ecole	11.40	15.30
Palud bifurcation	11.46	15.36
Rue de Corbières	11.50	15.40
Rue de Vuippens	11.54	15.44

LIGNE JÉRICHIO - CONDÉMINE

MAISON → ECOLE

Chalamala scolaire	07.30	13.20
Cerisiers bifurcation	07.32	13.22
Chemin des Cerisiers	07.33	13.23
Chemin du Javro	07.35	13.25
Condémine Ecole	07.40	13.30

ECOLE → MAISON

Condémine Ecole	11.40	15.30
Chalamala scolaire	11.46	15.36
Cerisiers bifurcation	11.48	15.38
Chemin des Cerisiers	11.49	15.39
Chemin du Javro	11.51	15.41

LIGNE GRANGES - TOUR-DE-TRÊME

MAISON → ECOLE

Route des Granges	07.33	13.18
Rue des Ménestrels	07.35	13.20
Rue des Paradisiens	07.37	13.22
Rue des Baladins	07.39	13.24
Laiterie des Granges	07.41	13.25
La Tour Ecole	07.45	13.35

ECOLE → MAISON

La Tour Ecole	11.40	15.30
Route des Granges	11.44	15.34
Rue des Ménestrels	11.46	15.36
Rue des Paradisiens	11.48	15.38
Rue des Baladins	11.50	15.40
Laiterie des Granges	11.52	15.42

LIGNE CARRY - LÉCHÈRE

MAISON → ECOLE

Chemin des Citards	07.29	13.19
Route de la Part-Dieu	07.30	13.20
Bâtiment Sociétés	07.33	13.23
Chemin du Repou-CEB33	07.38	13.28
Léchère Ecole	07.40	13.30

ECOLE → MAISON

Chemin du Repou-CEB33	11.38	15.28
Léchère Ecole	11.40	15.30
Chemin des Citards	11.50	15.40
Route de la Part-Dieu	11.51	15.41
Bâtiment Sociétés	11.54	15.44

LIGNE CARRY/PÂLA - LÉCHÈRE

MAISON → ECOLE

Rue de la Pâla	07.32	13.22
Chemin du Repou-CEB33	07.38	13.28
Léchère Ecole	07.40	13.30

ECOLE → MAISON

Chemin du Repou-CEB33	11.38	15.28
Léchère Ecole	11.40	15.30
Rue de la Pâla	11.45	15.35

Plan des sites scolaires – La Condémine



ÉTABLISSEMENT DE LA CONDÉMINE

026 919 49 63

Mme Sophie MOURA
Directrice d'Ecole Primaire (dirEP)
sophie.moura@edufr.ch

M. Serge GOBET
Adjoint de direction
serge.gobet@edufr.ch

M. Vincent THORIMBERT
Concierge
026 919 49 63 (suivi du 3)

1. LE FRÊNE

- Bureau de la direction
- Salles de classe
- Salle polyvalente

2. LE TILLEUL

- Salles de classe
- Salles de sport

3. LE BOULEAU

- Accueil extrascolaire
- Salles de sport

4. LE CHÊNE

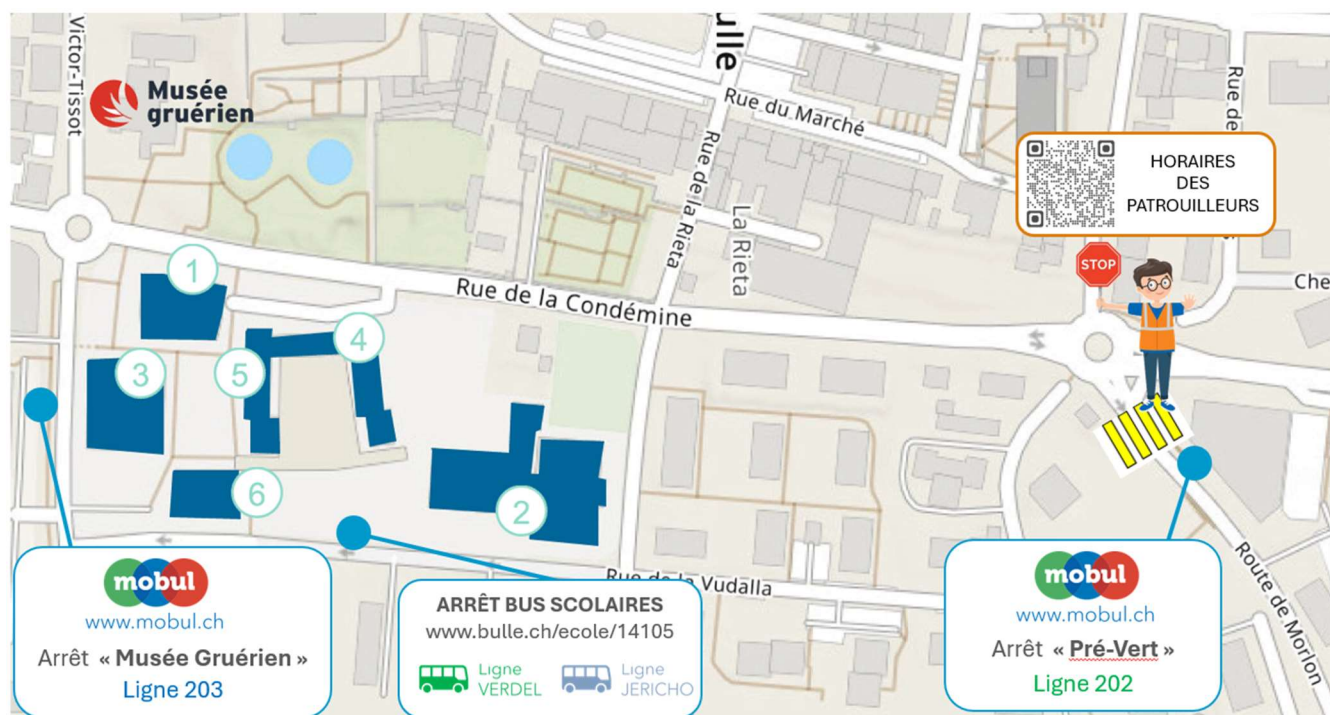
- Salles de classe

5. LE HÊTRE

- Salles de classe

6. L'ÉRABLE

- Salles de classe



École de Morlon

1. MORLON

- Salles de classe
- Accueil extrascolaire



Plan des sites scolaires – La Léchère



ÉTABLISSEMENT DE LA LÉCHÈRE

026 919 49 51

M. Thierry BÜRGISSE
Directeur d'Ecole Primaire (dirEP)
thierry.buergisser@edufr.ch

M. Serge GOBET
Adjoint de direction
serge.gobet@edufr.ch

M. Loïc MICHOU
Concierge pour bâtiments Léchère et Dardens
026 919 49 51 (suivi du 3)

M. Jérôme TENDON
Concierge pour bâtiment CEB33
076 309 87 70 (durant les heures de bureau lun au ven)

1. CEB33

(Château-d'En-Bas 33)

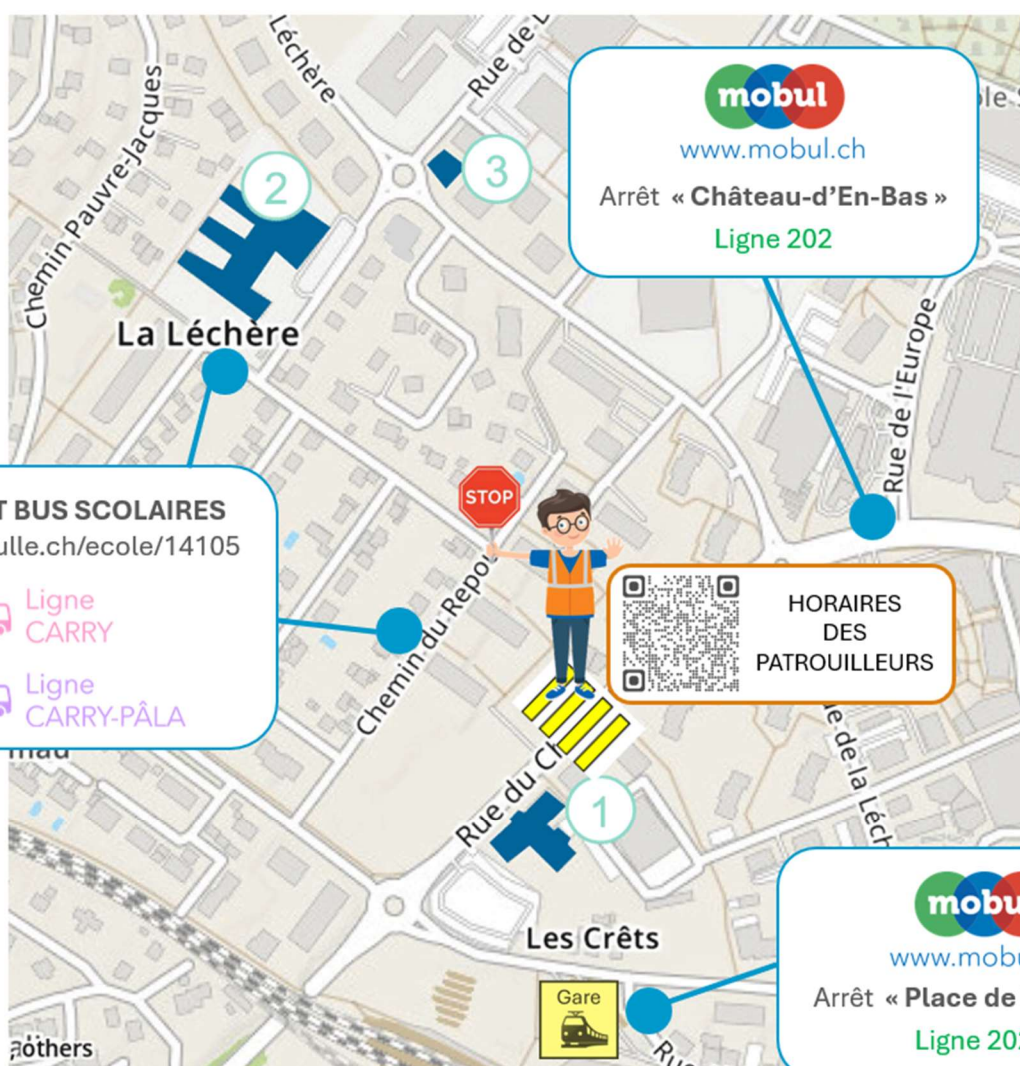
- Bureau de la direction
- Salles de classe
- Accueil extrascolaire

2. LA LÉCHÈRE

- Salles de classe
- Salle de sport

3. DARDENS

- Salles de classe
- Accueil extrascolaire



Plan des sites scolaires – La Tour-de-Trême



ÉTABLISSEMENT DE LA TOUR-DE-TRÊME

026 919 49 81

Mme Laurence CASTELLA
Directrice d'Ecole Primaire (dirEP)
laurence.castella@edufr.ch

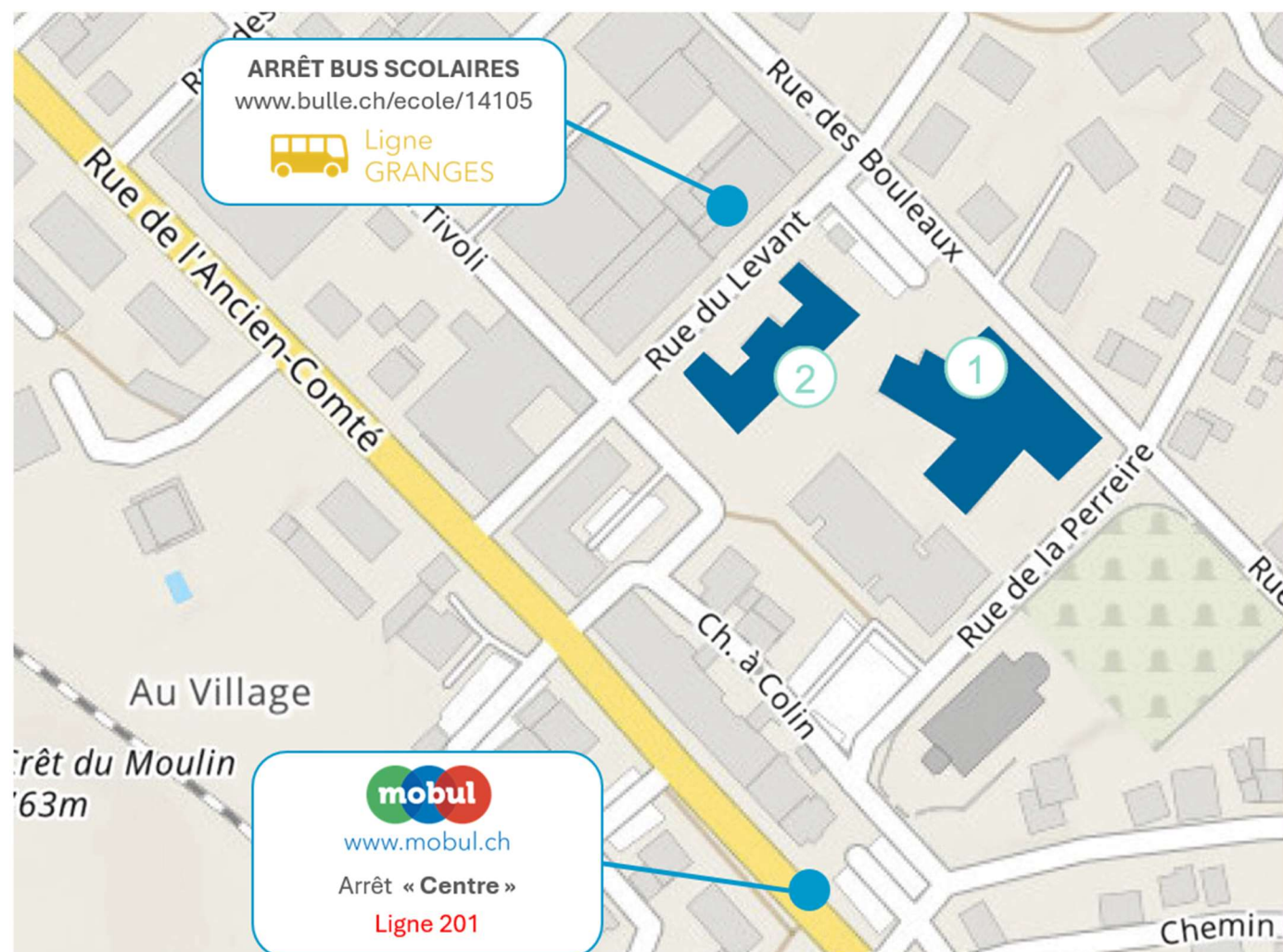
A venir
Concierger
026 919 49 81 (suivi du 3)

1. LA TOURMALINE

- Bureau de la direction
- Salles de classe
- Accueil extrascolaire
- Salle de sport

2. LE TOURNESOL

- Salles de classe
- Accueil extrascolaire





Autorisations parentales pour les élèves de Bulle-Morlon 25/26

A REMPLIR ET DONNER A L'ENSEIGNANT → 02 SEPTEMBRE

Nom et prénom de l'élève :

Classe de l'élève :

Les parents de l'élève autorisent/refusent les points ci-dessous en cochant : ☐ (oui) / ☐ (non)

Il est possible de demander en tout temps :

- le retrait d'une production particulière si sa publication vous dérange ou dérange votre enfant.
- la suppression de votre autorisation générale en contactant l'enseignant de votre enfant.



PHOTOS, FILMS, OEUVRES		Oui	Non
NOUS AUTORISONS L'ENSEIGNANT A :	1 - Photographier notre enfant dans le cadre scolaire.	☐	☐
	2 - Filmer notre enfant dans le cadre scolaire.	☐	☐
	3 - Exposer des photographies sur lesquelles notre enfant apparaît, uniquement dans des lieux en rapport avec le cadre scolaire.	☐	☐
	4 - Montrer dans le cadre scolaire des films dans lesquels notre enfant apparaîtrait.	☐	☐
NOUS AUTORISONS L'ÉCOLE A :	5 - Présenter dans le cadre scolaire des œuvres créées par notre enfant à l'école (textes, sons, images, dessins, etc...)	☐	☐
	6 - Diffuser hors environnement scolaire des films montrant des images de notre enfant, notamment dans le cadre de reportages officiels validés par la direction de l'établissement scolaire.	☐	☐

TRANSPORT VÉHICULE PRIVÉ		Oui	Non
	Nous avons lu la lettre du Conseil communal (via QR Code) sur la responsabilité civile des transports d'élèves par des véhicules privés lors d'activités scolaires.	☐	☐
	Nous acceptons que notre enfant soit véhiculé par un tiers dans le cadre d'activités scolaires.	☐	☐

CHARTRE INTERNET, RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE		Oui
	Nous avons lu la charte internet de l'école en page 13 de ce bulletin d'informations, ou via QR code de gauche, et soutenons les règles qu'elle contient.	☐
5-8 ^H	Je suis élève de 5/8 ^H : en signant à droite, je confirme avoir lu la charte internet, et m'engage à la respecter.	<u>Ma signature :</u>
	Nous connaissons le règlement des écoles du Cercle scolaire Bulle-Morlon via QR code de gauche, ou sur le site internet de la commune : www.bulle.ch/reglements/380353 . NOUS NOUS ENGAGEONS A LE RESPECTER.	☐

ENSEIGNEMENT RELIGIEUX (Cocher le type de catéchisme)	
Notre enfant suivra l'enseignement religieux : ☐ CATHOLIQUE ☐ RÉFORMÉ ☐ AUCUN	

Signatures des parents :

Date :

Elèves : informations pour l'enseignant

A REMPLIR + DONNER A L'ENSEIGNANT

PRÉNOM + NOM DE L'ÉLÈVE

DATE NAISSANCE



MON ENFANT VA A L'AES :

	Lève-Tôt 06.30 – 07.50	Matinée 07.50 – 11.30	Bulle d'Air 11.30 – 13.30	Après-Midi 13.30 – 15.20	Couche-Tard 1 15.20 – 17.30	Couche-Tard 2 17.30 – 18.30
LUNDI		FERMÉ				
MARDI						
MERCREDI						
JEUDI						
VENDREDI		FERMÉ				

LES 1^{ERS} JOURS D'ÉCOLE, LES ENSEIGNANTS DES 1/2^H ACCOMPAGNENT LES ÉLÈVES AUX POINTS DE RENCONTRE AES.



MON ENFANT VA AUX DEVOIRS SURVEILLÉS :

☐ LUNDI ☐ MARDI ☐ JEUDI

! IL N'EST PAS POSSIBLE D'ALLER A L'ACCUEIL APRÈS LES DEVOIRS



MON ENFANT PREND LE BUS SCOLAIRE :

LA CONDÉMINE

☐ JÉRICO
☐ VERDEL

LA LÉCHÈRE

☐ CARRY
☐ CARRY - PÂLA

LA TOUR

☐ GRANGES